



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 mars 2024

Membres Présents : 37

MMES BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PILLAVOINE Aude, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne.

MM. BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRICHARD Gérard, CHAMBRIN Michel, CHANCLUD Dominique, CITRON Olivier, COLMAN Philippe, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, HERVE Olivier, LAROCHE Pierre, LENOBLE Denis, LOUIRS Philippe, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, VERMASSEN Guy, VERNEAU Philippe, VILLARD André.

POUVOIRS : 6

M. EUVRARD Didier donne pouvoir à M. CITRON Olivier,
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre,
M. LEOTARD Alexandre donne pouvoir à Mme PILLAVOINE Aude,
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne,
M. RIVIERE William donne pouvoir à Mme RIVAULT Corinne,
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 29 février 2024 ;
- Présentation du bilan annuel du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Examen et vote du Compte de Gestion 2023 ;
- Examen et vote du Compte administratif 2023 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2024 et du montant de la participation des EPCI membres ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie M. BERTHELOT, Maire de la commune de Chambon-la-Forêt pour la mise à disposition de la salle des Fêtes.

La Présidente remercie également M. le Sous-Préfet de sa présence.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des 6 pouvoirs reçus.

M. BACHELET est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu du Comité syndical du 29 février 2024

Mme BEVIERE rappelle le point principal du dernier Comité syndical, à savoir la présentation du rapport d'activités et d'orientations budgétaires, et la tenue du débat qui s'en est suivi.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan annuel du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Mme BEVIERE rappelle que la première partie du Comité syndical a pour objet la présentation du bilan du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à fin 2023.

Elle passe la parole à Amandine TEMPLIER, chargée de mission sur le sujet, qui décline les différentes orientations et l'avancement du plan d'actions.

- Suivi de la maîtrise de la consommation d'énergie finale (objectif n°1).

Les objectifs du PCAET à échéance 2028 sont déjà atteints, avec 1 663 GWh consommés (contre des prévisions de 1 696 GWh), comme les objectifs du SRADDET qui prévoyait une consommation de 1 732 GWh en 2026.

- Suivi de la production d'énergies renouvelables (objectif n°2).

En 2020, le territoire du PETR a produit 514 GWh d'énergies renouvelables, soit une production proche des objectifs du PCAET pour 2021 (516,7 GWh). C'est le territoire de la CC de la Plaine du Nord Loiret qui produit le plus, avec 248 GWh/an, suivi de la CC du Pithiverais (218 GWh) et de la CC Pithiverais Gâtinais (48 GWh).

- Suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) (objectif n°3).

C'est le secteur de l'agriculture qui produit le plus de GES (29%), suivi de l'industrie (25%) et le transport (24%).

Les objectifs du PCAET à échéance 2038 sont déjà atteints, avec 396 682 TeqCO² produites, contre 398 111 TeqCO² envisagées, ainsi que les objectifs du SRADDET à échéance 2026, avec une prévision de 398 740 TeqCO².

- Suivi de l'évolution des émissions de polluants atmosphériques (objectif n°4).

C'est le secteur de l'industrie qui produit le plus de polluants (60%), suivi de loin par le secteur du résidentiel (36%).

Les objectifs du PCAET à échéance 2024 sont déjà atteints, avec 3 923 T émises, contre des prévisions de 4 102 T, ainsi que les objectifs du SRADDET, qui prévoyait 4 161 T émises à échéance 2022.

Un état d'avancement des actions est ensuite présenté, orientation par orientation, illustré par des actions mises en œuvre depuis 2023.

L'orientation n°1 « Mobilité durable » comptabilise 12 actions dont 3 actions sont en cours, 6 actions non débutées et 3 réalisées.

L'orientation n°2 « Déploiement des EnR&R » comptabilise 8 actions dont 1 action est en cours, 3 actions non débutées et 4 réalisées.

L'orientation n°3 « Transition énergétique des bâtiments » comptabilise 7 actions dont 2 actions sont en cours et 5 réalisées ou bientôt réalisées.

L'orientation n°4 « Entreprendre, consommer et produire localement et durablement » comptabilise 7 actions dont 5 actions sont réalisées, 1 action est en cours et 1 action est non débutée.

L'orientation n°5 « Préserver et valoriser les ressources locales en renforçant la séquestration carbone » comptabilise 9 actions dont 1 action est en cours et 8 sont réalisées.

L'orientation n°6 : « Mise en œuvre du plan climat » comptabilise 4 actions dont 1 action est en cours et 3 sont réalisées.

Le suivi du pilotage est assuré par l'organisation de COPIL et de groupes de travail thématiques.

Un bilan annuel est présenté chaque année (objet de la réunion) et une évaluation à mi-parcours est envisagée entre juin 2024 et janvier 2025.

L'évaluation intermédiaire du PCAET aura pour but de comparer les résultats obtenus avec les objectifs théoriques fixés et permettra de :

- 1) Faire un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées, en cours, non commencées et abandonnées (questionnaire auprès des parties prenantes).
- 2) Faire un bilan sur les moyens mis en œuvre.
- 3) Faire un bilan des résultats obtenus et les comparer à la trajectoire théorique définie dans la stratégie.
- 4) Dégager les facteurs clés de réussite, les difficultés et les erreurs pour faciliter la mise en œuvre sur les 3 années suivantes.
- 5) Mettre en place des actions correctives si besoin.
- 6) Anticiper la fusion SCOT/PCAET à moyen terme.

Mme BEVIERE remercie Amandine de sa présentation synthétique et claire et invite les élus à réagir, après avoir fait remarquer que le bilan est très positif, la très grande partie des objectifs étant atteints avant leur échéance.

Examen et vote du Compte de Gestion 2023

Mme BEVIERE rappelle que le compte de gestion est établi par Mme TREMINTIN-BERTRAND, Responsable Service de Gestion comptable au SGC de Pithiviers.

Résultats budgétaires.

En section d'investissement.

En recettes. Prévisions budgétaires de 193 423,73 €. Titres émis pour 48 544,77 €.

En dépenses. Autorisations budgétaires de 193 423,73 €. Mandats émis pour 19 564,30 €.

Résultat de l'exercice : 28 980,47 €.

En section de fonctionnement.

En recettes. Prévisions budgétaires de 1 136 514,15 €. Titres émis pour 775 521,33 €. Réductions de titres pour 27 915,01 €.

Recettes nettes de 747 606,32 €.

En dépenses. Autorisations budgétaires de 1 136 514,15 €. Mandats émis pour 764 451,30 €. Annulations de mandats pour 3 690,00 €. Dépenses nettes de 760 761,30 €.

Résultat de l'exercice : 13 154,98 €.

La Présidente précise que la différence entre les autorisations budgétaires et les mandats émis vient principalement des études, dont celles du SAGE, qui durent souvent plus longtemps que l'exercice en cours ; il faut pourtant inscrire 100% de la dépense au démarrage du projet.

Total des sections :

En recettes : 1 329 937,88 €. Titre émis pour 824 066,10 €. Réductions de titres pour 27 915,01 €. Recettes nettes de 796 151,00 €.

En dépenses : 1 329 937,88 €. Mandats émis pour 784 015,60 €. Annulations de mandats pour 3 690,00 €. Dépenses nettes de 780 325,60 €.

Résultat de l'exercice 2023 : 15 825,49 €.

Résultats d'exécution de l'exercice 2022 : 259 656,79 € en investissement et 15 825,49 € en fonctionnement.

Résultat à la clôture de l'exercice 2023 : 173 365,11 € en investissement et 102 117,17 € en fonctionnement, soit un total de 275 482,28 €.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Examen et vote du Compte administratif 2023 et affectation des résultats

Plusieurs documents sont distribués en séance, avec le détails des prévisions et réalisations 2023, par chapitre.

Mme BEVIERE indique que le Compte administratif, qu'elle présente, est le reflet du compte de gestion.

En dépenses de fonctionnement.

Compte 011 « Charges à caractère général ». Les différences principales résident dans le poste 617 « Etudes et recherches », comme cela a été commenté lors du compte de gestion.

Les réalisations s'élèvent à 317 400,87 € pour des prévisions à hauteur de 653 502,15 €.

Compte 012 « Charges de personnel ». Les réalisations s'élèvent à 357 078,63 € pour des prévisions à hauteur de 395 230,00 €. Le poste de chef de projet CTEC reste à pourvoir.

Les réalisations font donc état de 760 761,30 €, pour un prévisionnel de 1 136 514,15 €.

En recettes de fonctionnement.

Les nombreuses lignes pour les financeurs (Europe, Etat, Région, Département, EPCI...) illustrent la complexité à suivre chaque demande de financement.

862 878,47 € ont été réalisés contre des prévisions à hauteur de 1 136 514,15 €.

En dépenses d'investissement.

Comme chaque année, le budget est très simple, le PETR ne réalisant pas d'investissement important. Les dépenses sont artificiellement gonflées par les amortissements.

Les réalisations 2023 font état de 19 564,30 € réalisés en dépenses, pour 193 423,73 € prévus.

L'excédent repris est de 144 384,64 €.

Les recettes 2023 s'élèvent à 192 929,41 €.

Mme BEVIERE, Présidente, quitte la salle.

M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, rappelle les résultats de l'exercice 2023, et donne lecture du projet de délibération.

Il est ainsi proposé d'adopter le Compte Administratif 2023, avec un résultat cumulé de 275 482,28 € et d'affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 102 117,17 €.

En recettes d'investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 173 365,11 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, la Présidente n'ayant pas pris part au vote.

M. GUERINET rapporte à la Présidente la décision favorable du Comité syndical.

Mme BEVIERE remercie les élus pour leur confiance renouvelée et les services qui travaillent sur le budget.

Vote du budget 2024 et du montant de la participation des EPCI membres

Mme BEVIERE rappelle que les membres du Comité syndical ont été destinataires, en amont du Comité syndical, d'une note de synthèse du projet de budget 2024.

La Présidente précise que le projet de budget 2024 est très similaire au projet 2023.

En dépenses de fonctionnement.

Compte 011 « Charges à caractère général ». Il est proposé de diminuer légèrement cette ligne par rapport à 2023, pour la porter à 629 283,87 € (653 502,15 € en 2023). Les différences concernent essentiellement le compte 617 « Etudes et recherches », qui augmente : 366 762,00 €, contre 295 696,60 €, pour tenir compte des calendriers de réalisation des missions, dont celles du SAGE Nappe de Beauce. Concernant l'étude de reliquats azotés, le PETR a fait appel à la Chambre d'agriculture du Loiret pour animer et suivre cette étude, faute d'animateur au sein du PETR. Le compte 6228 « Rémunérations d'intermédiaires divers » diminue : 47 541,00 € au lieu de 129 151,09 € en 2023, compte tenu des actions envisagées initialement dans le cadre du CTEC. Faute d'animateur, encore une fois, ces actions ne seront pas mises en œuvre d'ici fin 2024.

Mme BEVIERE relate par ailleurs les difficultés de mises en œuvre du programme Natura 2000, le budget prévisionnel envisagé par la Région étant, de loin, insuffisant par rapport aux missions confiées aux bureaux d'étude qui accompagnent les territoires. La Présidente présente ensuite N'Diaga SECK, qui va faire l'évaluation du programme LEADER 2014-2020. Il a commencé sa mission début mars. Elle se terminera début juillet prochain.

Elle souligne par ailleurs les 5 000 € provisionnés pour des frais d'avocat, puisque le PETR a été attaqué par un cabinet d'étude qui n'a pas été retenu pour une étude portée par la CLE du SAGE Nappe de Beauce. Bien que ce bureau d'étude ait été débouté, le PETR aura des frais à sa charge.

Mme BEVIERE rappelle que la ligne 6238 « divers » constitue l'épargne du PETR.

La ligne 63512 « Taxes foncières » est augmentée, pour anticiper une hausse des taxes sur Pithiviers.

Le compte 012 « Charges de personnel » est évalué à 453 240,00 € (contre 395 230,00 € en 2023), car il est prévu de recruter un second ingénieur pour l'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

Par ailleurs, la ligne 6453 « Cotisations retraite IRCANTEC et CNRACL » est augmentée car le paramétrage de notre logiciel n'avait pas intégré la pension civile et militaire liée au détachement d'Amandine TEMPLIER. Cette ligne a donc été changée depuis le projet de budget présenté en Bureau le 29 février dernier.

Le compte 65 « Autres charges de gestion courante » est plus élevé qu'en 2023, ici à hauteur de 52 500,00 €, notamment pour prendre en compte la hausse des cotisations et des charges.

Pour 2024, il est donc proposé des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 192 578,92 € (contre 1 136 514,15 € en 2023).

Mme DAUVILLIERS fait remarquer le décalage entre les prévisions et le réalisé.

Mme BEVIERE indique que les différences majeures concernent le SAGE, dont les études doivent être chiffrées en dépenses et en recettes, bien que certaines se fassent sur plusieurs exercices.

En recettes de fonctionnement, il s'agit d'adapter les montants en fonction des projets prévus sur l'année. Les financeurs restent les mêmes, avec quelques variations en fonction des projets.

Mme BEVIERE souligne la multitude de financeurs : Union Européenne (FEADER, LIFE), Etat (ADEME, ARS, Fonds vert, AESN, AELB), Région (CRST, CLS, fonctionnement du PETR), Département du Loiret (convention de réciprocité), EPCI (dont les cotisations restant à 3,25€/an/habitant), etc.

Ces subventions sont cependant de plus en plus complexes à suivre, les règles, les calendriers, les modalités de paiement étant différents d'un acteur à un autre.

A la ligne 74758 « Autres groupements de collectivités », les 6 200 € auraient dû être supprimés. Il s'agit d'une erreur. La mission inclusion revenant à l'Université d'Orléans, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ne demandera pas de co-financement au PETR Gâtinais montargois.

A noter la reprise de l'excédent 2023 de 102 117,17 €.

En dépenses d'investissement.

Il est proposé d'arrêter le budget d'investissement à 230 362,16 €.

En recettes d'investissement, la différence avec le prévisionnel 2023 tient à la ligne 001 « Excédent d'investissement », portée à 173 365,11 € (contre 144 384,64 € en 2023).

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération et propose de voter un projet de budget 2024 équilibré à 1 192 578,92 € en fonctionnement et à 230 362,16 € en investissement.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme BEVIERE indique que, comme chaque année, par précaution, le PETR envisage d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il est proposé de retenir, après mise en concurrence préalable, l'offre de la Caisse régionale du Crédit Mutuel du Centre, dont les conditions sont détaillées dans la délibération.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Réunion SRADDET.

Mme BEVIERE relate la réunion qui s'est tenue à Orléans le 15 mars dernier sur la mise à jour du projet de SRADDET, pour le ZAN et la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Cette réunion faisait suite à celle du 10 janvier 2024 où des échanges sur les thématiques liées au foncier s'étaient tenus. La méthode qui avait alors été appliquée par la Région a été revue pour tenir compte des « remontées de terrain ».

Malheureusement, force est de constater que les modifications qui ont été faites dans la territorialisation (par grandes régions) des dotations sont au désavantage des « petits SCoT », en favorisant les pôles structurants au SRADDET, tels Chartres et Orléans.

Notre SCoT qui avait été initialement doté de 200,7 ha, se voit passer à une dotation de 178 ha, soit 22 ha en moins, selon une méthode complexe qui comprend différents éléments tels que la surface des territoires concernés, leur démographie, l'emploi, les besoins en logements, les continuités écologiques, etc.

La garantie d'une ha par commune reste maintenue.

Une étape de « revoyure » à mi-parcours (2027) a été actée avec la possibilité d'éventuels ajustements, selon les tendances.

- Programme LEADER.

Mme BEVIERE rappelle la proposition faite aux EPCI membres d'accueillir une présentation du programme LEADER lors de réunions communautaires. Les EPCI peuvent aussi bénéficier des aides LEADER.

La Présidente fait par ailleurs remonter les difficultés techniques, le logiciel de gestion n'étant toujours pas livré aux GAL (cela pourrait n'intervenir qu'à l'hiver 2024).

En conclusion d'une réunion en visio-conférence de l'Association A3P (association des Présidents de Pays et de PETR de la Région Centre-Val de Loire), un courrier sera envoyé à la Région pour connaître les raisons de ce problème et les solutions envisagées pour y palier.

- Appel à projets pour « Le Plus Grand Musée de France - Allianz ».

La commune de Tivernon a été sélectionnée parmi les trois finalistes de la région Centre-Val-de-Loire, dans le cadre de cet appel à projets, pour la restauration de 3 tableaux de l'église.

La prochaine étape est le vote du public, qui choisira une seule candidature par région, avec à la clé un don de 8 000€ pour sa restauration.

Les votes sont ouverts jusqu'au 21 mars 2024 à 23h59, sur le site internet de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français. Mme BEVIERE invite donc les élus à voter massivement en ligne en faveur de Tivernon, pour laquelle la restauration de ces 3 tableaux représente un gros budget.

- Jeux « pays » BORDIER.

Mme BEVIERE rappelle que ce projet est en cours de développement et que les habitants peuvent soumettre des questions ou des thématiques auprès de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais.

Lors de la dernière réunion du CODIR de l'Office de Tourisme, le prix de vente a été acté. Le jeu sera vendu 25€.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h40, après avoir remercié une nouvelle fois les collaborateurs du PETR.

M. BERTHELOT invite les membres du Comité et les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Raynald BACHELET

Monique BEVIERE